

---

---

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 11 novembre 2019, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

---

---

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2348 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - créer la zone H 4-68 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales contiguës (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);
  - créer la zone H 4-69 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);
  - retirer dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, la note particulière « 4 » des dispositions applicables pour les habitations unifamiliales isolées;
  - ajouter dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales jumelées, des bâtiments de 1 étage et des marges latérales de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres;
  - permettre dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales contiguës, les bâtiments ayant une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres et des marges latérales de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres. (G8 400)
2. Consultation sur les projets de règlement numéros PU-2349 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300, PU-2350 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303, PU-2351 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301, PU-2352 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 et PU-2353 modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer respectivement le règlement de zonage, le règlement sur les permis et certificats, le règlement de lotissement, le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales et le règlement de construction. (G8 400)
3. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2354 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone P 10-72 à même une partie de la zone RU 4-49, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
4. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2355 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - ajouter les définitions de « chemin agricole » et de « remblai »;
  - modifier la définition de « remblayage »;

- préciser les normes applicables lors de la modification de la topographie dans le cadre de travaux portants sur un chemin agricole;
  - préciser les dimensions maximales d'un chemin agricole;
  - permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85. (G8 400)
5. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2356 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
    - ajouter l'obligation d'obtenir un permis afin d'effectuer l'aménagement, la construction, l'entretien ou la modification d'un chemin agricole;
    - préciser les documents obligatoires pour l'obtention d'un permis pour les chemins agricoles. (G8 400)
  6. Adoption de l'ordre du jour.
  7. Approbation des procès-verbaux.
  8. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
  9. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 15 700 000 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2019. (G5 215 N15599)
  10. Dépense supplémentaire relative à des travaux pour le réaménagement de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 U3 N14891)
  11. Acceptation provisoire de travaux.
  12. Acceptation finale de travaux.
  13. Soumission relative à la fourniture (location) et livraison de conteneurs pour les édifices municipaux. (2019-063) (G6 112 U3 N10721)
  14. Soumission relative au nettoyage et à l'inspection télévisée des conduites d'égouts de la ville de Mirabel, dans le cadre du plan d'intervention. (2019-073) (X3 500 U3 N15121)
  15. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 047 649 et 6 047 650 (rue du Héron), de poste de pompage et de sentier piéton du lot 6 047 653, ainsi qu'à des fins de parc ou terrains de jeux, des lots 6 047 648 et 6 047 652, dans le secteur de Saint-Canut, de « La Corporation Steckmar ». (X3 100 N14964 et G7 100 N14964)
  16. Acquisition du lot 1 689 627 (16113, rue Vanier), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Céline Lachapelle ». (G7 100 N3147 #107113)
  17. Modification à la résolution 978-10-2019 *Signature d'ententes avec les comités de parc ou de loisirs concernant le déneigement, l'entretien et la surveillance d'une ou plusieurs patinoires extérieures*. (G7 311 101 U4 N1675)
  18. Accord de principe relativement à une demande de « Jean-François Varin » concernant un projet intégré sur les lots 2 654 463, 2 654 470 et 3 156 250, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 300 et X6 310 N2322)
  19. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2348 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
    - créer la zone H 4-68 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales contiguës (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);

- créer la zone H 4-69 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);
  - retirer dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, la note particulière « 4 » des dispositions applicables pour les habitations unifamiliales isolées;
  - ajouter dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales jumelées, des bâtiments de 1 étage et des marges latérales de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres;
  - permettre dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales contiguës, les bâtiments ayant une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres et des marges latérales de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres. (G8 400)
20. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2354 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone P 10-72 à même une partie de la zone RU 4-49, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
21. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2355 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- ajouter les définitions de « chemin agricole » et de « remblai »;
  - modifier la définition de « remblayage »;
  - préciser les normes applicables lors de la modification de la topographie dans le cadre de travaux portants sur un chemin agricole;
  - préciser les dimensions maximales d'un chemin agricole;
  - permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85. (G8 400)
22. Adoption du règlement numéro U-2345 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- permettre les habitations de type multifamiliales de 6 logements dans la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut;
  - permettre les résidences de personnes âgées ainsi que les projets intégrés commerciaux dans la zone C 12-11, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
  - limiter les constructions résidentielles à des bâtiments unifamiliaux isolés dans la classe d'usage A3 (habitation en milieu agricole), dans les cas où d'autres typologies ne sont pas déjà prévues. (G8 400)
23. Adoption du règlement numéro U-2349 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de zonage. (G8 400)
24. Adoption du règlement numéro U-2350 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement sur les permis et certificats. (G8 400)
25. Adoption du règlement numéro U-2351 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de lotissement. (G8 400)
26. Adoption du règlement numéro U-2352 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales. (G8 400)

27. Adoption du règlement numéro U-2353 modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de construction. (G8 400)
28. Adoption du règlement numéro PU-2356 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
  - ajouter l'obligation d'obtenir un permis afin d'effectuer l'aménagement, la construction, l'entretien ou la modification d'un chemin agricole;
  - préciser les documents obligatoires pour l'obtention d'un permis pour les chemins agricoles. (G8 400)
29. Embauche au poste de commis de bureau au Service de police. (G4 112)
30. Création et abolition de postes au Service de police. (G4 110 et G4 114)
31. Demande au ministère des Transports du Québec relativement à la sécurité routière à l'intersection du chemin Charles et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136 et X3 600 N2324)
32. Priorités d'intervention en développement économique – Plan d'action 2019-2020. (X6 313 N15196)
33. Mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises. (X6 313 U1 N15192)
34. Mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. (X6 313 U1 N15193)
35. Démolition d'un bâtiment situé au 14209, rue Leblanc, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 500)
36. Démolition de bâtiments situés aux 13219, 13255 et 13267, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)
37. Appui à la Ville de Mont-Laurier dans sa demande auprès du ministère des Transports concernant le programme de voirie locale afin d'augmenter le budget d'aide à la voirie locale. (G3 312)
38. Dépôt de documents.
39. Affaires nouvelles.
40. Parole aux conseillers.
41. Période de questions.
42. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate